

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 mars 2024.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, SAINTURAT-NIEL Corinne, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, NERAUDEAU Delphine, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 29 MARS 2024

Et publication ou notification le :

29 MARS 2024

A été nommée secrétaire : Mme Stéphanie THIBAUD

2024_03_04 - Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte administratif présente :

Un résultat négatif d'investissement de clôture de	107 845,91 € (ligne 001)
Soit un besoin de financement de	107 845,91 €
Un résultat positif de fonctionnement de clôture de	649 715,09 €

Décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : d'affecter à titre obligatoire 107 845,91 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, 541 869,18 € étant reporté en recettes de fonctionnement (ligne 002).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 MARS 2024

Le Maire,

Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,
Stéphanie THIBAUD

